

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : **FREDERIC COURNET**

ANNONCES

Les Annonces et Réclamations sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Comfart
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

L'ORNIÈRE

Le débat qui a amené l'effondrement du Ministère du 14 novembre, a placé hors de toute discussion deux points principaux : 1° la nécessité absolue, urgente, de réviser la Constitution dont M. Wallon fut le malheureux père ; 2° le droit du Congrès de procéder à cette révision, sans être limité par une décision préalable de l'une ou l'autre Chambre.

Sur le premier point, la Chambre des députés et le gouvernement étaient d'accord. Tous deux sont tombés d'accord sur la Constitution de 1875 est caduque, qu'elle est aussi peu qu'il est possible en rapport avec les aspirations et les exigences de notre démocratie. Les élections générales du 21 août, celles complémentaires de septembre, même les élections sénatoriales de janvier, ne laissent aucun doute sur la volonté très nettement exprimée par les électeurs, de réviser dans le sens républicain la mosaïque constitutionnelle si péniblement composée par la trop célèbre Assemblée de M. Alheur.

C'est sur la question de savoir si le droit du Congrès devait demeurer entier ou être restreint que Chambre et gouvernement se séparèrent. Sur ce second point, le ministère fut battu et donna sa démission.

Il résulte de cette situation que le premier soin du nouveau ministère va être de provoquer la réunion du Congrès, en le laissant maître de son ordre du jour.

Outre les mots n'ont plus de sens, les votes plus de valeur, et la logique n'a plus droit de cité en France, ou le ministère nouvellement constitué devra porter au Sénat et soutenir devant lui les résolutions votées par la Chambre. Cela est clair, et plus limpide que de l'eau de roche.

« Eh bien, électeurs, vous n'y êtes pas. Il faut en croire les organes d'anti-voyage, ce qui veut dire les mieux informés du Petit Ministère, menue monnaie du Grand, est décidé de renvoyer aux calendes grecques de 1885 tout projet de révision. C'est le meilleur moyen, selon lui, d'éviter les difficultés que soulève cette question.

La Paix n'eût pas mieux pensé. « Otez l'homme de la société, disait Joseph Prudhomme, vous l'isolez ». C'est étonnant de vérité. Il paraît que le ministère en voie de gestation, entre tout à fait dans cet ordre d'idées et, qu'à son sens, il n'y a pas de moyen plus triomphant de vaincre les difficultés que de les fuir.

Mais la volonté nationale, dira-t-on, mais le rapport de la commission, le vote de la Chambre condamnant solennellement la Constitution, mais l'opinion publique saisie et exigeant qu'on sorte de l'ornière ? Tout cela comptera-t-il pour rien et oserait-on le déclarer nul et non avenu ?

Il est stupéfiant de voir avec quelle désinvolture nous « classes-dirigeants » traitent leur détail électoral. L'argument principal qu'ils font valoir à l'appui de cette thèse du renoncement, n'est du reste pas nouveau. Nous l'avons entendu cent et mille fois lorsqu'il s'est agi de faire le moindre mouvement en avant. Il consiste à dire que le Sénat, se sentant menacé par la résolution de la Chambre, se refusera à toutes demandes de révision, et qu'il est même des sénateurs fermement décidés à réclamer le « maintien intégral » de la Constitution de 1875.

Il se peut que le Sénat fasse encore cette nouvelle sottise de se mettre en travers du courant de l'opinion. Pour notre part nous n'y voyons ni grand inconvénient, ni grand mal. Au contraire.

Pourquoi perdre le bénéfice de cette démonstration, « par l'absurde » comme on dit en mathématiques, de l'infinité du Sénat et du danger qu'il présente ?

Si la Chambre Haute en sa qualité de pouvoir immuable obstrue le chemin de la nation, on mettra bas cette barrière verrouillée comme tant d'autres l'ont été avant elle.

Il semble impossible que la Chambre des députés n'accueille pas par des huées un ministère assez dédaigneux de son prestige, pour lui proposer de jeter un peu de cendres sur les résolutions qu'elle a votées et de brûler du sucre sur le cas de M. Andrieux.

Ce pendant, ministres et députés nous ont habitués à de si pitoyables bouffonneries que le plus sage est de ne jurer de rien.

Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphique spécial

LES JOURNAUX

Le *Moniteur* dit que c'était manquer gravement à la doctrine opportuniste que de faire une question de confiance de l'adoption du scrutin de liste, qui ne devait donner de résultats que dans quatre ans.

M. Gambetta est tombé pour s'être montré infidèle à sa propre doctrine.

Le *Moniteur* assure que si M. Rouvier ne figure pas dans la nouvelle combinaison ministérielle, c'est que M. de Freycinet aurait supprimé les portefeuilles créés par M. Gambetta.

Le *Union républicaine* déclare que la logique des événements imposait à M. Grévy l'obligation de choisir ses ministres parmi les membres républicains de la majorité en faveur de la révision, et qu'il s'est adressé à tort à M. de Freycinet.

Le *Sicte* déclare que M. Grévy n'a eu aucune entrevue avec M. Brisson.

Le *Parlement* déclare que M. Gambetta porte seul la responsabilité de la crise actuelle.

La *Justice* prévoit que le nouveau cabinet, formé avec un replâtrage de vieux débris ministériels, ne fera qu'une politique de fausses réformes.

Le *Voltaire* dit que la lune de miel du nouveau cabinet durera peu.

Le *XIX^e Siècle* dit qu'avec M. de Freycinet nous aborderons les réformes pratiques, les seules que désire le pays.

Le *Republicain français* déclare que le pays se trouvera déçu, non par le gouvernement disparu, mais la majorité qu'il avait nommée pour exécuter des réformes et organiser un ministère d'action et de progrès.

Le *Journal des Débats* croit que la révision va subir un long ajournement.

LA CRISE

Pour mettre nos lecteurs parfaitement au courant des diverses péripéties par lesquelles doit passer la formation du ministère, nous donnons, ci-dessous, les nouvelles que nous recevons de Paris, comme elles nous arrivent.

Paris, 29 janvier.

M. de Freycinet a offert le ministère de l'Instruction publique à M. Jules Ferry qui l'a accepté.

Il a offert le ministère de l'intérieur à M. René Goblet, ancien sous-secrétaire d'Etat à la justice sous M. Le Royer.

Il est maintenant question de M. Andrieux comme ministre de l'intérieur et du général Chanzy comme ministre des affaires étrangères.

On croit que le nouveau ministère sera formé ce soir dimanche, que M. de Freycinet en soumettra la composition à M. Grévy immédiatement et que la liste des nouveaux ministres paraîtra lundi ou mardi au *Journal officiel*.

Les ministères de l'Agriculture et des arts seraient supprimés.

Nous devons dire, cependant, que cette combinaison est subordonnée à l'acceptation du portefeuille des finances par M. Léon Say. Celui-ci, en effet, hésite encore. On dit même qu'il aurait refusé ou tout au moins qu'il aurait posé, comme condition de son acceptation, qu'il ne serait plus question ni de

la conversion de la rente, ni du rachat des chemins de fer par l'Etat.

En cas de refus définitif de sa part, M. Varray prendrait les finances, M. Goblet passerait de l'intérieur à la justice et l'on donnerait le portefeuille de l'intérieur à M. Fallières ou Douville. M. Humbert serait, dans ce cas, écarté sans doute de la combinaison.

Il resterait donc à trouver un ministre des travaux publics.

Citons encore, pour les autres noms mis en avant, celui des généraux Chanzy, Billot et même Camponen pour la guerre, celui des amiraux Cloué et Jauréguiberry pour la marine.

Quant à M. Andrieux, on assure de plus en plus qu'il ne fera partie d'aucune combinaison.

M. Grévy en soit loué ! Avec M. Andrieux, il ne nous manquerait plus qu'un ministère des prisons ayant à sa tête M. Camescasse.

M. Léon Say persiste à refuser le portefeuille des finances.

M. René Goblet ou M. Ribot serait ministre de l'intérieur.

Parmi les ministres démissionnaires, M. de Freycinet songerait à conserver M. Devès, qui quitterait l'Agriculture pour un ministère plus important, celui de l'intérieur ou de la justice.

Il voudrait conserver aussi M. Raynal aux travaux publics, et M. Coehary aux postes et télégraphes.

M. Magnin reviendrait aux finances.

M. Léon Say refuse décidément de faire partie du nouveau cabinet. Voici les raisons qui ont motivé le refus du président du Sénat :

On sait que dans le plan des travaux publics conçus par M. de Freycinet les ressources destinées à ses travaux doivent être fournies par une série d'emprunts augmentant dans une proportion toujours croissante.

M. Léon Say estime que, dans la situation financière actuelle, il faut renoncer à recourir à ces emprunts sous peine de compromettre la prospérité du pays.

Malgré les pressantes sollicitations dont il a été et est encore l'objet, M. Léon Say reste inébranlable dans ce refus.

La visite faite par M. de Freycinet à M. Gambetta aurait eu, dit-on, pour but principal de faire intervenir personnellement le député de Belleville auprès de MM. Waldeck-Rousseau et Camponen pour le prier de conserver leurs portefeuilles. M. de Freycinet est même retourné hier au quai d'Orsay pour obtenir l'appui de M. Gambetta. Mais, paraît-il, M. Waldeck-Rousseau ne veut à aucun prix entrer dans la combinaison.

D'un autre côté, le maintien de M. Camponen semble fort difficile, car si le ministre de la guerre conserve ses fonctions, on est obligé de ne pas accepter la démission du général de Miribel.

On sait bien que M. Grévy a fait demander M. Waldeck-Rousseau à l'Élysée, qu'il a envoyé quelqu'un auprès du général Camponen, mais on a peine à croire que ces deux hommes, étroitement liés à la fortune de M. Gambetta, puissent se décider à faire partie d'un ministère dont ne serait pas leur grand protecteur.

Le nom de M. Camescasse a été également proposé pour le portefeuille de l'intérieur. Le préfet de police fut, on s'en souvient, un des fonctionnaires importants de la place Beauvau, avant de succéder à M. Andrieux.

On raconte que M. Gambetta a fait faire une démarche auprès de M. Magnin, pour le décider à abandonner le gouvernement de la Banque de France. Mais M. Magnin se montre peu décidé à suivre dans la retraite le ministre qui lui avait confié le poste important qu'il occupe.

A signaler la visite faite par M. de Freycinet à M. Floquet, pour le prier de ne pas abandonner son poste, voire même pour essayer de lui offrir une petite place dans le nouveau cabinet.

M. Andrieux a déclaré dans les couloirs de la Chambre qu'on ne lui a pas offert de portefeuille, mais que si on lui en proposait un, il le refuserait.

Malgré les plus vives insistances, le général Camponen et M. Waldeck-Rousseau ont refusé absolument d'entrer dans la nouvelle combinaison ministérielle.

Voici jusqu'à présent les noms qui ont le plus de chance pour les divers ministères :

Affaires étrangères : MM. de Freycinet, président du conseil.
Intérieur : MM. René Goblet, Fallières.
Justice et cultes : MM. Humbert, Bertrand.
Finances : MM. Varray, Duclerc, Magnin.

Instruction publique et beaux-arts : M. J. Ferry.
Guerre : MM. Billot, Saussier, Lewal, Davoust.

Travaux publics : MM. Sady-Carnot, Varray.
Postes : M. Coehary.
Marine : MM. Jauréguiberry, Peyron.
Commerce et agriculture : M. Tirard.

C'est seulement quand, sur les grandes questions politiques et économiques, M. de Freycinet sera d'accord avec les hommes qui doivent occuper les principaux ministères, qu'un choix définitif pourra être entrepris. Alors, il soumettra à M. Grévy sa liste, puis révisera les élus pour leur demander s'il leur convient de travailler ensemble.

INTÉRIEUR

Paris, janvier.

RETRAITE M. DE CHAUDORDY
M. de Chaudordy n'ira pas à Saint-Petersbourg.

L'ancien ambassadeur, après les mauvais tours que lui a joué M. Gambetta, aurait l'intention de rentrer dans la vie privée pour n'en plus sortir.

DÉMISSION DE M. CASTAGNARY
A la liste des démissionnaires que nous avons publiée, il faut ajouter M. Castagnary, directeur des cultes.

L'ex-rédacteur du *Sicte*, déjà conseiller d'Etat, s'est fait déléguer en mission temporaire aux cultes, afin de pouvoir conserver son poste et ses appointements réguliers.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE
MM. Chanzy et de St-Vallier vont dit-on, reprendre leurs anciens postes : le premier à Saint-Petersbourg et le second à Berlin.

LE SCRUTIN DE LISTE
On prête à un certain nombre de députés appartenant à l'entourage de M. Gambetta l'intention de déposer sur le bureau de la Chambre, dans un très bref délai, une proposition tendant à l'établissement du scrutin de liste et à la dissolution de la Chambre.

Cette nouvelle concorde parfaitement avec les insinuations publiées depuis deux jours par les journaux opportunistes relativement au peu de durée de la Chambre.

Si les amis de M. Gambetta tiennent à commettre une nouvelle faute, ce n'est pas nous qui essaierons de les en détourner. Ils montreront ainsi ce que valent les promesses faites à la Chambre par l'ex-président du conseil lorsqu'il sollicitait sa confiance et son vote en faveur de l'inscription immédiate du scrutin de liste. Que les opportunistes se dédramatisent eux-mêmes, nous n'y trouverons pas à redire.

NOMINATIONS DIVERSES
Le *Journal officiel* annonce que M. Char mes est nommé directeur du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'Instruction publique.

M. Pallain, conseiller d'Etat, est nommé directeur du contentieux et de l'inspection générale de la statistique, de l'ordonnancement et agent judiciaire du Trésor au ministère des finances.

M. Durillon, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Oise, est nommé secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie.

MM. Flessinger et Péphan sont promus capitaines de frégate ; MM. Gros et Chochoy, lieutenants de vaisseau.

M. Besnard, chef d'état-major du capitaine Gougard, est promu commandeur de la Légion d'honneur.

M. Guin du Collet est nommé suppléant du juge de paix à Lamure (Isère).

M. Verrière est nommé à Heyrieux.
M. Guillot est nommé à Rive-de-Gier.

INTERPELLATION MADIER MONTJAU
On raconte aussi que M. Madier Montjou, se faisant l'organe des rancunes de M. Gambetta, doit interpellier le nouveau ministère dès son entrée aux affaires, sur son programme que l'on ne connaît pas encore. Cette interpellation ne pourra que servir les intérêts de la démocratie en mettant M. de Freycinet dans la nécessité d'affirmer à la tribune de la Chambre les principes de liberté dont il s'est maintes fois déclaré le partisan, et surtout elle le contraindra à mettre plus nettement en pratique ces doctrines, car ce sera pour le meilleur moyen de réduire à l'impuissance ses adversaires.

ADMINISTRATION DE L'ARMÉE
La commission de la Chambre chargée de l'examen du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'administration de l'armée, a nommé rapporteur M. Laisant.

UNE DIFFICULTÉ

Paris, 29 janvier.

On dit que la grande difficulté que M. de Freycinet, dès son arrivée au quai d'Orsay, sera la question du traité d'extradition avec la Russie ; on sait que jusqu'ici deux puissances ont seules acceptées les propositions de la chancellerie russe : l'Allemagne et l'Autriche. M. de Bismarck avait fait les plus grands efforts pour amener M. Gambetta à donner son adhésion à ce traité, et M. le prince de Hohenlohe avait été

le négociateur le plus ardent de ces pourparlers ; M. Gambetta n'a pas cru devoir accéder au désir de la Russie et de l'Allemagne, c'est même ce qui avait retardé jusqu'à ce jour le départ pour Saint-Petersbourg de notre ambassadeur, M. de Chaudordy. On se demande quelle va être l'attitude de M. de Freycinet dans cette question.

LE TESTAMENT DE M. GAMBETTA

Paris, 29 janvier.

Le ministère Gambetta avait nommé M. de Miribel, il avait nommé M. J. J. Weiss, il n'a pas voulu mourir sans faire une dernière nomination éclatante. Voici ce qu'on lit dans le *Journal officiel* de ce jour :

Par arrêté du ministre des finances, en date du 23 janvier 1882, M. Louis Janvier de la Motte, ancien maire, a été nommé receveur-percepteur de la 3^e division du 2^e arrondissement de Paris (3^e classe), en remplacement de M. Honoré, qui a été appelé à d'autres fonctions.

Chacun sait ce qu'il faut penser des dates des arrêtés ministériels. Bien que celui-ci soit censé avoir cinq jours d'existence, personne ne doute qu'il a été signé après la démission du cabinet. C'est une coutume passée en tradition que les ministres qui tombent produisent, avant de quitter leurs bureaux, leurs signatures au bas des décrets et se hâtent de pourvoir de fonctions leurs créatures. S'indigner contre cette coutume serait peine perdue.

Désormais, le cabinet Gambetta appartient à la postérité. Il n'aura peut-être pas posé de très grands actes ; mais il aura nommé M. Louis Janvier de la Motte.

L'ÉPÉE & LA PLUME

Paris, 29 janvier.

MM. de Miribel et Weiss, — l'épée et la plume de M. Gambetta — ont dû donner leur démission hier : ils s'en vont de compagnie avec leur protecteur pour ne plus revenir.

C'est là certainement un des bons résultats du coup de balai salutaire que vient de donner la Chambre.

L'orléaniste Weiss et le royaliste Miribel doivent se mordre les doigts d'avoir été si vite brûlés. Ils doivent aussi, sous cape, reprocher à M. Gambetta sa mollesse, son insuffisance comme faiseur de coups de force, et le peu de parti qu'il a su tirer d'homme comme eux.

Avoir eu l'épée de Miribel et l'ivoire dans le fourreau ; — avoir en la plume du journaliste Weiss, et ne l'avoir point employée à rédiger une belle proclamation du coup d'Etat qu'aurait contresigné l'épée susdite, c'est ne pas savoir se servir des hommes.

MM. de Miribel et Weiss doivent avoir à l'heure qu'il est le plus souverain mépris pour M. Gambetta.

Laissons ces tristes débris se déchirer entre eux et félicitons-nous de leur départ — sans espoir de retour.

LA SÉRIE DES DÉMISSIONS

Paris, 29 janvier.

La démission de M. Camescasse, préfet de police ; de M. Cazelles, chef de la sûreté générale, du chef de cabinet de M. Waldeck-Rousseau, de M. Weiss et de M. de Miribel sont certaines.

M. Waldeck-Rousseau a définitivement quitté la place Beauvau ce matin. Il n'y ira plus que pour expédier les affaires courantes.

M. Waldeck-Rousseau a arrêté aujourd'hui le mouvement administratif qui paraîtra ces jours-ci à l'*Officiel*.

ALGÉRIE & TUNISIE

Une razzia

Tunis, 28 janvier.

Une bande d'Arabes a attaqué, près de Torsbour, quelques douars et les a razzés complètement.

Nos généraux organisent des corps indigènes pour la protection des campagnes. Le bey s'est plaint à notre représentant de l'attitude d'une partie de la presse française à son égard, au sujet de l'arrestation de Taieb-Bey.

ÉTRANGER

AUTRICHE-HONGRIE

Insurrection Dalmate

Vienna, 29 janvier.

Le commandant général de Serajevo annonce officiellement qu'un combat a eu lieu le 23, au sud de Krastitici, entre une compagnie envoyée de Kalinovic et une bande de 150 insurgés.

Les troupes autrichiennes n'ont pas essayé de peites.

Les insurgés se sont retirés dans la direction du sud-ouest.

Le 24, un petit détachement qui occupait le poste de Kalinovic a dû se retirer du côté de Focul à l'approche des insurgés qui étaient, disait-on, au nombre de 200.

Le 25, des bandes d'insurgés ont essayé d'occuper Kanjevica, pour couper les communications entre Gorzala et Serajevo.

Des mesures ont été prises pour les empêcher.

Le 26, une troupe de 500 insurgés, qui était à Pance, sur la Drina, a tenté de gagner la rive droite de cette rivière au moyen de radeaux, afin de menacer Focul.

Dans la nuit du 23 janvier, 200 insurgés ont tiré de Koula, localité située sur le mont Vrabac, sur une patrouille qui faisait une reconnaissance.

Le soir du même jour, 150 insurgés ont essayé de s'avancer sur Kanjevica, et ont été repoussés.

Le 24, des bandes armées se sont montrées près de Lug, à l'est de Jablanica ; un détachement autrichien les a fait battre en retraite, sans combat, dans la direction de Redza.

Le 25, au soir, des bandes armées qui occupent les hauteurs, au nord-est de Kanjevica, ont été repoussées par six détachements du 9^e régiment jusqu'à Borke, localité située au-delà du mont Vrabac.

On voyait de la 30^e force de Divonac à Glavicevo, Speta et Kulaza.

Le 26, les troupes, composées d'une compagnie et demi, sont rentrées à Kanjevica.

ITALIE

Echange d'ambassadeurs
Rome, 29 janvier.

On annonce la reprise des négociations relatives à la nomination de l'ambassadeur français à Rome et de l'ambassadeur d'Italie à Paris. On parle toujours du comte Corti pour ce dernier poste.

Suivant une dépêche publiée par la *Gazette piemontaise*, on assure, dans les cercles politiques, qu'à la suite des vives instances du gouvernement français, le gouvernement italien aurait pourvu à la vacance de l'ambassade italienne à Paris, en nommant à ce poste le comte Corti.

PORTUGAL
Adoption du traité de commerce
Lisbonne, 29 janvier.

La Chambre des députés du Portugal a adopté par 80 voix contre 9 le traité de commerce avec la France.

MALADIE DE GARIBALDI

Naples, 29 janvier.

Outre l'arthrite chronique et la faiblesse générale qui en est la conséquence, le général Garibaldi est atteint d'une bronchite et d'une dyspnée.

Le docteur Tommasi, et les autres médecins qui ont visité Garibaldi étaient émus. On lui a ordonné de ne pas rester le soir sur la terrasse. Hier, le général s'est senti beaucoup mieux.

Un grand nombre de télégrammes sont arrivés. Il y en avait un du ministre des affaires étrangères.

Voir les dépêches de la dernière heure à la troisième page.

LA BOURSE A LYON

Le monde de la bourse ne peut guère mieux se réjouir en ce moment (chose qui n'est pas facile pour lui), qu'en lisant la 4^e page du *Figaro* supplémentaire, intitulé : « La Semaine financière ».

On ne peut envisager avec plus de candeur et de tranquillité d'esprit, une situation qui, paraît-il, nous torture bien mal à propos.

Les docteurs de la *Financière* ont vainement cherché des traces de crise sérieuse et générale et ils se montrent fort étonnés que tous les bruits de suspension, de paiement n'aient point encore pris fin.

Les 85 millions que la *Banque de France* va avancer au parquet de Paris, sous la caution des gros banquiers, vont permettre, estimons-nous heureux de l'apprendre, de trancher toutes les difficultés et de boucler tous les comptes.

Voilà donc les agents de change sauvés. Qui donc n'est point satisfait ? Le commerce n'a nullement à souffrir et, du moins jusqu'à présent, les paiements n'ont montré aucune défaillance.

Que peut-il bien rester ? Quelques spéculateurs en retard et qui n'ont pas d'argent. Qu'à cela ne tienne, le *Figaro* leur donne un moyen aussi simple qu'ingénieux d'en finir sans peine, que ces débiteurs payent ce qu'ils peuvent, dit-il, et que pour le reste ils fassent des billets à leurs agents de change.

Il faut bien convenir que la province est embarrassée pour peu — de choses — en vérité. Voyez-vous les employés, les représentants de commerce, les rentiers et les négociants faisant en un clin d'œil des billets

ayant sauvé leur honneur compro-

mis. Voyez-vous les dettes de jeux de bourse qui, pour les clients peu délicats peuvent donner lieu à des procès interminables, régularisés sur le champ par ce procédé, et se trouvant ainsi tomber sous le coup de la loi, comme un simple achat de pommes de terre.

C'est tout simplement merveilleux et nous avouons que jamais nous n'aurions été frappés par un pareil trait de lumière.

Il est bien évident qu'aucun débiteur ne soulèverait des objections, que le commerçant vendrait maison, bijoux, etc., pour payer ces bills.

Il est non moins certain que le Parquet consentirait à renouveler pendant plusieurs générations, les engagements de ceux qui, échaudés par la fièvre de la spéculation, ne pourraient arriver à gagner des sommes fantastiques, dans les transactions communes du commerce. Quant aux agents de change, ils ne perdraient, au somme, que très peu, puisqu'ils rentreraient dans leurs fonds. Nous ne savons si une théorie pareille doit être taxée de sotte ou de plaisanterie, mais ce doit être l'un ou l'autre, assurément.

Elle prouve, dans tous les cas, au point de vue de notre place, une complète ignorance de la position. Proposer à des personnes absolument ruinées de faire des billets, avec la certitude qu'ils ne seront pas payés, est au moins facétieux, et suspendre sur la tête des négociants, une épée de Damoclès toujours prête à y choir et à les tuer, nous semble peu pratique. Le cours de compensation, que le *Figaro* appelle arbitraire et inégal, est au contraire bien plus puissant pour liquider et surtout pour diminuer les pertes.

Quant aux rapaces qui sucent la moelle de la France, il faut savoir si on doit donner ce nom à ceux qui en exagèrent la valeur de certaines affaires, ont trompé le public et ont envoyé à l'étranger des monceaux d'or qui y resteront, ou si cette épithète appartient aux banquiers qui veulent bien entrer dans l'hôpital de la Bourse, et y penser des blessés.

Mais puisque les soucis de la politique ne permettent pas au gouvernement de s'occuper plus minutieusement des malheurs dans lesquels, d'ailleurs, il est et doit être complètement étranger, puisque un cours de compensation, en sauvant le plus grand nombre, pourrait faire encourir de trop grandes responsabilités aux intermédiaires qui les ont cependant mérités; il reste les conséquences de tous ces événements à examiner.

Ces conséquences vont se montrer bientôt dans toutes leurs terribles exigences, et la rareté de l'argent d'une part, et la méfiance des banquiers d'autre part, vont plonger le commerce dans un immense embarras.

Que l'on proroge les échéances, encore une fois, ne serait-ce que pour deux ou trois mois ou sinon les malheurs que nous redoutons s'étendraient aux travailleurs de notre région et à tous ceux qui ignorent les tripotages, vivent au jour le jour.

Quelles que soient les mesures que l'on prendra pour sauver les agents de change, mesures qui peuvent trainer beaucoup, il faut songer au résultat des folles consommations, et parer au plus pressé, or qui va porter le poids de ces extravagances, créées par la confiance bête des victimes, et favorisées par l'intérêt de leurs vendeurs, c'est le commerçant, du plus grand au plus petit.

Là est le clou final, nous le criions sur tous les tons, malheureusement, aucune voix ne se joint à la nôtre, et l'on songe plutôt, dans les hautes régions, à conserver leur fortune, aux prêteurs à cent pour cent, qu'à celui qui sue pour vivre.

Qu'on proroge les échéances ou l'avenir sera gros de revendications.

(A suivre.)

Les journaux de Paris nous apportent la note suivante :

Une réunion des grandes maisons de banque de Paris a eu lieu hier à trois heures.

M. le baron de Rothschild, MM. Joubert, de la Banque de Paris; Malet, Mezerat, du Crédit Lyonnais; Girod, du Comptoir d'escompte; Christophle, gouverneur du Crédit foncier; Dreyfus et Ad. Berthier, du Crédit général français; Durieu, du Crédit industriel; le baron de Soubeyran, de la Banque de Constantinople; Vallut, du Crédit mobilier; May, de la Banque française-égyptienne et des délégués de la Société des dépôts et comptes courants et de la Société générale, assistaient à cette réunion.

Les représentants de ces grandes institutions, chacun pour une quote part déterminée, une somme pouvant s'élever à 85 millions; sous la caution solidaire de tous les agents de change du parquet de Paris et par l'intermédiaire de la Banque de France.

De plus, le *Crédit provincial*, qui n'est pas suspect de partialité contre l'Union, a envoyé cette dépêche au *Nouveliste* :

La chambre syndicale a décidé qu'à partir de la prochaine liquidation, les actions de l'Union générale seraient retirées de la cote à terme.

Les acheteurs et les vendeurs en spéculation devront donc se trouver liquidés le 2 février au soir.

Cette mesure de la chambre syndicale des agents de change de Paris a pour but d'éviter au Parquet de nouveaux embarras et de nouvelles pertes. La situation est donc actuellement dégageé à Paris.

ICI, nous sommes malheureusement beaucoup moins avancés, par suite de la trop longue inertie de notre chambre syndicale, qui a borné jusqu'ici ses efforts à solliciter l'intervention du gouvernement. Cependant la question a fait un pas important; nous souhaitons vivement qu'il en sorte autre chose que la débâcle pure et simple.

Hier au soir, le Tribunal de commerce, sur la demande d'un créancier de l'une des charges de notre ville, a prononcé la mise en liquidation judiciaire de la Chambre syndicale autrement dit du Parquet de Lyon tout entier, qui est collectivement solidaire. C'est M. Damour, avoué comme liquidateur, fonctionnant sous la surveillance d'une commission de 5 membres, savoir :

MM. Théodore Côté, Arthur Brolemann, Henri Rolland, Emile Fougasse, Mathieu Thomasset.

Le liquidateur a mission de régler tous les comptes de la Chambre syndicale, tant avec les agents de change qu'avec les tiers qui ont contracté avec elle.

On espère que cette liquidation aboutira à un concordat entre la corporation des agents de change et ses créanciers.

Pour réunir les ressources nécessaires à l'exécution des engagements que comportera ce concordat, on étudie un projet d'emprunt pour lequel l'appui du gouvernement paraît acquis.

MM. Jean David, député du Gers, vient de présenter à la Chambre des députés une proposition de loi très importante pour le commerce des liquides.

La partie essentielle de ce projet est celle qui consiste à substituer le pesage métrique au mesurage, pour les droits d'acquiescement soit à la régie, soit en douane, et pour les contestations qui peuvent s'élever entre acheteurs et vendeurs, de même qu'entre expéditeurs, entrepreneurs de transports et destinataires.

On sait qu'actuellement le mesurage, même approximatif des fûts et futailles présente si peu d'exactitude qu'il se produit des écarts souvent fort importants entre deux opérations de déchargement effectuées sur les mêmes récipients. La régie y perd considérablement, et les fraudeurs ont d'autant plus d'intérêt à dissimuler que les droits sont plus élevés. Les propriétaires qui vendent leurs produits se trouvent également trompés.

Avec le pesage métrique, appliqué à toutes opérations, sauf au mesurage pour la

vente en détail, on est assuré d'obtenir une exactitude mathématique et de mettre ainsi un terme à toutes les fraudes. M. Jean David, qui a fait de cette question une étude approfondie, affirme que les recettes du Trésor pourraient, par ce procédé, être grossies de manière à permettre de réaliser, à bref délai, un dégrèvement sur les taxes onéreuses qui rendent les boissons saines inabordable pour une partie de la classe ouvrière vouée à l'alcoolisme, grâce aux vins drogués qu'on lui livre.

Nous espérons que la proposition de M. Jean David ne sera pas condamnée à une trop longue attente dans les cartons des commissions de la Chambre. Elle vise une réforme des plus utiles et des plus urgentes, et elle devrait venir très vite en discussion, si la politique ne prenait point toujours le pas sur les affaires.

CHÉRONIQUE PUBLIQUE

DES CHAUDRONNIERS EN FER, EN CUIVRE ET MÉCANICIENS, SALLE DE L'ÉLYSÉE

Environ 1200 citoyens ont répondu à l'appel de la chambre syndicale.

L'ordre du jour est le suivant : Discussion sur la grève des mécaniciens et des chaudronniers en cuivre de la maison Chevallier et Grenier.

Il résulte des rapports faits à l'assemblée que la situation est excellente, plus de la moitié des ouvriers grévistes sont déjà placés; le rapport du trésorier de la grève établit que la situation financière est des meilleures, grâce à l'esprit de solidarité qui existe entre les chaudronniers en cuivre et les mécaniciens, qui versent chaque jour le dixième de leur journée, ainsi que de l'appui du comité fédéral des chambres syndicales lyonnaises, des chambres syndicales de Lyon et de la région.

Le rapporteur de la grève fournit des explications sur les incidents qui ont précédé et suivi la cessation de travail. Les chaudronniers en fer demandent pourquoi ils ont été exclus du règlement en vigueur depuis le 1^{er} décembre.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs citoyens, les chaudronniers en fer comprennent qu'il est de leur intérêt d'intervenir, prennent la résolution suivante :

Réunion de la corporation à bref délai qui devra s'aboucher avec la chambre syndicale des mécaniciens, afin de prendre les mesures nécessaires pour l'application du règlement à leur corporation.

L'assemblée nomme trois délégués qui doivent se mettre en rapport immédiatement avec les chaudronniers en fer pour préparer cette réunion. Sur la demande de l'assemblée, il est donné lecture de la liste des ouvriers qui ont continué le travail; elle réclame en outre l'exécution de la résolution votée dimanche dernier, de faire circuler ladite liste dans les ateliers, et d'y joindre les noms de ceux qui refuseraient de faire le versement convenu.

Il résulte donc de l'exposé des faits que la grève continue dans de bonnes conditions; les ouvriers se placent tous les jours; l'argent afflue dans la caisse. Aussi nous disons : courage! grâce à votre devise « tous pour un et chacun pour tous ». L'esprit de solidarité vous rendra triomphants.

La commission du règlement de travail, TISSIER, LAÇONDAINE, DESCHAMPS, MARTINA, MARDON, LANGER.

CONCOURS DE VIENNE

14 ET 15 AOUT

APPRÉCIATION DU JURY

3^e Division. — 2^e Section. — Groupe C. (Pas de morceau imposé)

Chorale de Feyzin. — Directeur, M. Sandier; 40 exécutants. — Attaque assez franche au début, mais les voix manquent d'homogénéité, les tons sont faibles. Assez bonnes basses. Justesse passable. Mouvement assez bien, nuances insuffisantes. Travaillez et soignez le style.

Orphéon de Saint-Marcellin. — Directeur, M. Jaulféry; 27 exécutants. — Cette

société n'a pas encore un bien grande expérience de l'art du chant, son exécution manque de foude, la vigueur lui fait défaut. Il y a trop d'uniformité. Travaillez les nuances et surtout n'oubliez pas qu'une bonne émission des sons dans chaque partie est la base essentielle pour les progrès d'une société chorale. Courage, et faites sérieusement du solfège.

Harmonie lyonnaise. — Directeur M. Laussel; 53 exécutants. — Excellente société, le Jury n'a que des éloges à lui adresser. Elle possède toutes les bonnes qualités de celle de Ste-Cécile d'Aix, et elle lui est supérieure par une interprétation artistique dont elle possède le sentiment à un degré bien élevé. Excellente direction.

Fanfara de Valence. — Directeur, M. Marie; 70 exécutants. — Morceau imposé : *Mysora*, ouverture. Exécution très brillante, très lion nuancée, très correcte. Félicitations chaleureuses au directeur et aux exécutants.

Fanfara des sapeurs pompiers de Montluel. — Directeur, Derrache; 28 exécutants. — Le morceau imposé a été bien attaqué, sauf les doubles croches des basses, qui au début, n'ont pas été assez accentuées. Bon petit bugle. Exécution discrète, sans exagération de force, toutes les parties ressortent bien, les traits sont bien nets. Bon style. Bonne direction.

THÉÂTRES

MENAGERIE BIDEL

Quel spectacle à la fois intéressant et émouvant que celui de Bidel entrant sans autre arme qu'un fouet, dans la cage de ses fauves et les forçant à lui obéir et à sauter des barrières! Il faut entendre voir, sous la menace, le lion Sultan et voir les regards obliques que lance l'ours blanc à son maître.

Aussi, une minute d'inattention, d'oubli, de distraction, pourrait lui coûter cher. A force de sang-froid, d'audace et de courage, il est arrivé à se faire craindre de ses fauves; cela est visible; seulement, vienne l'occasion, il se vengera sur lui des coups de fouet qu'il en ont reçu.

EDEN-THÉÂTRE A. DELILLE

Aujourd'hui, relâche pour cause d'une représentation donnée par MM. Delille et Newbors à l'Institut des Chartreux.

SPECTACLES DU 30 JANVIER 1882

Grand-Théâtre. — *Mignon*, opéra. Une fête au village.

Théâtre des Célestins. — *Les Deux sœurs*. Le *Courrier de Lyon*, drame. *Edgard et sa bonne*.

Folies-Bergère. — Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Bouffes. — Tous les soirs, représentation variée.

Ménagerie Bidel (Cours du Midi). — Séance à 8 h. 1/2.

CHRONIQUE

Informations

M. Sève, ancien maire de Tarare, ancien conseiller général du Rhône, nommé récemment percepteur à Saint-Vincent-de-Rheims, n'a pas été installé. Il vient d'être nommé à Saint-Léonard (Haute-Vienne), et remplacé par M. Rouyer, ancien capitaine en retraite.

Par divers arrêtés du ministre des finances sont nommés :

M. Rouyer, ancien capitaine blessé et retraité, à la perception de Saint-Vincent-de-Rheims (Rhône), réorganisée, 4^e classe.

M. Laroque, commis à l'administration centrale des finances, à la perception de Saint-Just-en-Chevalet (Loire), 3^e classe.

M. Tignon, conducteur des ponts et chaussées, à la perception de Marciilly-Bary (Saône-et-Loire), 2^e classe, à la perception d'Ivry (Seine), 1^{re} classe.

M. Largenton, ancien capitaine blessé, à la perception de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).

Par arrêtés ministériels du 12 janvier M. Lacassagne, professeur de médecine

légale, est nommé directeur du laboratoire de médecine légale.

M. Joseph Teissier agrégé, est chargé d'un cours auxiliaire de pathologie interne pendant l'année scolaire 1881-1882.

M. Chapuis, agrégé, est chargé d'un cours auxiliaire d'analyse chimique et d'hydrologie pendant l'année scolaire 1881-82.

Nouvelles militaires

M. de Lachevardière de Lagranville, lieutenant-colonel du génie hors cadre, employé à l'état-major du gouvernement militaire de Lyon et du 14^e corps d'armée, est nommé à l'emploi de chef d'état-major de la 28^e division d'infanterie (14^e corps d'armée).

M. Putinier, lieutenant au 9^e régiment de cuirassiers, est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance du général Grandin, commandant la 4^e brigade de cuirassiers (9^e division de cavalerie).

Par décision ministérielle :

M. Vaquand, sous-lieutenant de réserve au 38^e de ligne, passe au 98^e territorial;

M. Auvergnon, sous-lieutenant de réserve au 98^e de ligne, passe au 101^e territorial;

M. Berthet, sous-lieutenant de réserve au 93^e de ligne, passe au 108^e territorial.

Nouvelles médicales

Voici, d'après *Lyon-Médical*, la statistique vitale de la ville de Lyon pendant le mois de décembre :

Pendant ce mois, le nombre des décès, morts-nés exclus, s'est élevé à 710, soit 26 par an et par 4 000 habitants.

Celui des naissances a été de 733, non compris les morts-nés, soit 26,6 par an et par 4 000 habitants.

Celui des mariages a été de 230, soit 8,3 par an et par 4 000 habitants.

Le chiffre des morts-nés est de 52, soit un mort-né sur 15 naissances.

Formules de saint

En Orient, les formules de salutations respirent le parfum d'une simplicité primitive :

L'Arabe dit : « Puisse la matinée être belle ! »

« Que Dieu l'accorde ses faveurs ! » dit l'Ottoman avec gravité.

Le Persan verbeux prononce une salutation dans le genre que voici : « Puisse ton ombre ne jamais diminuer ! »

Les Egyptiens ont aussi une salutation en rapport avec leur climat brûlant : « Comment va la transpiration ? Transpirez-vous salutairement ? »

Le Chinois gastronome adresse les mots suivants à ceux qu'il rencontre de bon matin : « Avez-vous mangé votre riz ?... Votre estomac fonctionne-t-il bien ?... Est-il en bon ordre ? »

Les anciens Grecs avaient l'âme épique : « Réjouis-toi ! » se disaient-ils.

Les Grecs modernes, devenus positifs et gens de négoce avant tout, se saluent en disant : « Que fais-tu ? » c'est-à-dire : « Comment vont les affaires ? Les huiles se vendent-elles ? Les raisins, les figues et le miel sont-ils abondants ? »

Les Romains primitifs, ce peuple vaillant, sobre, propre aux exercices du corps, se saluaient : *Vale ! Vale !* c'est-à-dire : Sois en bonne santé, sois fort !

Les Romains de la décadence se saluaient d'une façon efféminée : ils se traitaient en s'abordant : *Dulcissime verum !* — O le plus doux des objets !

Les Italiens du nord se disaient jadis : Santé et gain.

On disait jadis à Naples : Croissez en saisiété ! Aujourd'hui, on dit en Italie :

Comment êtes-vous ?

En Espagne : Comment la passez-vous ?

En France : Comment vous portez-vous ?

La salutation ordinaire de l'Allemand se donne souvent à la troisième personne : Comment cela va-t-il ? ou : comment allez-vous ?

Le Hollandais, éminemment commerçant et navigateur, salue : « Comment voyagez-vous ? »

Le Suédois. — Comment pouvez-vous ? c'est-à-dire : êtes-vous dispos, vigoureux ?

« Comment vivez-vous ? dit l'Ecossois hospitalier.

Le Russe salue laconiquement par : Soyez bien ?

Enfin l'humoristique Anglais dit : « Comment faites-vous ? » ou : Comment êtes-vous ? »

Application du téléphone

Une nouvelle application du téléphone.

A la date du 7 janvier de cette année, on trouve dans *The Medical Record* de New-York, le fait suivant :

Un médecin du North Adams, Massachusetts, aurait heureusement diagnostiqué et traité un cas de croup à deux milles de distance à l'aide du téléphone. La toux groupale de l'enfant était transmise distictement.

La découverte est des plus intéressantes, et de là à ausculter et à faire des constatations médicales, il n'y a qu'un pas.

Le Phylloxera

Depuis que le phylloxera a détruit une grande partie des vignes de France et d'Italie, on a essayé l'importation des cépages américains.

L'Italie, notamment, a fait une tentative dont elle attend beaucoup. On a organisé dans l'île de Monte-Cristo, plusieurs dizaines de milliers de vignes américaines.

L'expérience a parfaitement réussi, dit-on, et le ministère de l'Agriculture italien va faire distribuer ces plants, quand ils auront acquis un certain développement.

Une épidémie ravage, dans le Rhône, les plantations de violettes.

Une tache imperceptible se montre sur le bleu des pétales des leur épanouissement et s'étend rapidement; la fleur s'étiolé, puis se dessèche comme dévorée par une phthisie gélopatante.

On croit que c'est un insecte microscopique qui opère ces ravages, et qui ne fait aucune distinction entre la violette de Parme et la violette ordinaire.

Voilà où mène la fréquentation des bonapartistes.

Privilège des épiciers

Un arrêt du Parlement avait autorisé au siècle précédent les épiciers à vendre du fer ouvré ou non ouvré et du charbon de terre comme les merciers.

Un nouvel arrêt, du 6 novembre 1731, leur donna permission de vendre toute espèce de liqueurs de table, de parfums et de fabriquer du chocolat. Ces privilèges furent confirmés par un autre arrêt du 5 juillet 1738, qui les maintint dans le droit de vendre de l'eau-de-vie et même d'en donner à boire chez eux sans que le consommateur pût s'altérer; de vendre du café en fèves et non brûlé et du thé en feuilles et non en boisson. Le 23 février 1740, ils eurent encore de vendre des graines légumineuses sèches, mais à la condition qu'ils les achèteraient au-delà de 20 lieues de Paris et qu'ils ne pourraient les vendre qu'aux bourgeois.

Le 11 juillet 1742, le Parlement leur permit de vendre, concurrence avec les apothicaires, toutes les drogues simples et les quatre grandes compositions foraines (la thériaque, le mithridate, les confectios alhermes et l'hyacinthe); le 9 mai 1743, ils purent encore vendre des jambons et d'autres charcuteries venant de Bayonne, Mayence, Bordeaux et villes environnantes.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

LES DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ A MORT

(Suite.)

— Mais c'est l'espoir qui me soutient, répliqua douloureusement la jeune femme, qu'est-ce que cela vous fait de me laisser ?

— Certes, je vous le laisserais volontiers, espoir insensé, s'il ne vous rendait aveugle au point de ne pas voir ce qu'il convient de faire pour sauvegarder vos intérêts.

La marquise garda le silence.

Votre mari vous a-t-il parlé de la visite que je lui faite hier ? demanda madame de Perny.

— Non.

— Alors vous ignorez que je l'ai engagé à faire son testament.

— Vous avez eu ce courage !

— Il faut bien qu'on fasse pour vous ce que vous n'avez pas la volonté de faire.

— Que vous a répondu mon mari, madame ?

— Ce que vous auriez obtenu, vous, m'a été refusé à moi.

— Non, ma mère, je n'aurai pas mieux réussi que vous, et vous me donnez raison de ne pas avoir cédé à vos instances. Je dois tout à mon mari; je le connais, s'il jugeait qu'il me doit davantage que ce qu'il m'a déjà donné, il n'attendrait pas qu'on le lui demandât.

— Ce sont là des sentiments qui font leur effet dans le langage des poètes, répliqua madame de Perny d'un ton railleur; dans la vie réelle, ils sont bêtes !

Mais, continua-t-elle, nous sommes-là, heureusement, Sosthène et moi, pour nous occuper de vos intérêts.

— Nous ne tenons plus à ce que ton mari te fasse sa légataire universelle, ajouta M. de Perny.

Où, reprit la mère, nous avons trouvé un autre moyen de vous conserver la fortune entière de M. de Coulange.

— Et de te rendre héritière de la duchesse de Chensel-Tanguy, dit Sosthène. La marquise les regarda en ouvrant de grands yeux où se peignaient la surprise et l'anxiété.

— D'abord, ma fille, reprit madame de Perny, il faut bien vous pénétrer que au plus vous serez veuve.

— Mais tu resteras riche, ma sœur; les petits cousins du marquis de Coulange ne viendront pas te chasser de cet hôtel.

— Je ne comprends pas, balbutia la marquise.

— Ma fille, dit madame de Perny en enveloppant la jeune femme d'un regard étrange qui la fit frissonner, vous êtes beaucoup trop désintéressée; si vous êtes sans ambition, si vous n'avez aucun souci de votre avenir, n'avez-vous, c'est là votre devoir, songer à l'avenir des vôtres. Vous savez les pertes d'argent que j'ai faites; je n'ai plus qu'une rente viagère, qui ne me donne pas même de quoi vivre, et

voilà votre frère ne possède absolument rien. Plus que jamais, vous devez vous rappeler aujourd'hui que c'est à Sosthène que vous devez votre brillante position. Si ce n'est pour vous, ma fille, pour votre frère et pour moi vous n'avez pas le droit de laisser échapper de vos mains une fortune qu'il vous est facile de conserver.

— Comme Sosthène vient de vous le dire il n'est plus nécessaire que M. de Coulange fasse un testament en votre faveur.

Maintenant, ma fille, continua-t-elle d'un ton plein d'autorité, écoutez bien ce que je vais vous dire.

La marquise se sentit saisie d'une angoisse terrible et se tourna vers son frère comme pour l'implorer. Mais elle rencontra un regard froid et perçant qui la toucha au cœur comme une brûlure.

Elle comprit qu'elle n'avait pas plus à espérer de lui que de sa mère.

— Ma fille, reprit madame de Perny, dont la voix avait pris un accent singulier, depuis deux mois vous êtes enceinte.

La marquise se dressa comme si elle eût été poussée par un ressort.

— Encouragez-moi, moi ! s'écria-t-elle affolée.

— Oui, ma fille, répondit madame de Perny d'un ton sec et avec le plus grand calme, et dans sept mois, un peu plus tôt, si nous le jugeons à propos, vous aurez un enfant.

La jeune femme tomba sur son siège, incapable de prononcer un mot. La surprise, l'émotion, tous les sentiments qui s'agitait en elle la rendaient muette.

Madame de Perny continua :

— Aujourd'hui même nous annonçons cette heureuse nouvelle à M. de Coulange et demain nous la ferons connaître à nos amis.

La marquise fut prise d'un tremblement convulsif, mais elle retrouva subitement la parole pour protester.

— Mais cela n'est pas, ma mère ! s'écria-t-elle d'une voix déchirante.

— Vous ferez comme si cela était.

— C'est un horrible mensonge !

— Ce n'est pas vous qui mentez... nous ne vous demandons que de nous laisser agir et de garder le silence.

— Me faire, c'est me rendre complice de cette infamie, car ce que vous voulez faire est un crime, ma mère, un crime !

Les yeux de madame de Perny étincelèrent et un éclair de colère traversa son regard.

— Ma fille, vous êtes folle, riposta-t-elle d'une voix brève, et vous ne voyez même pas que vous injuriez votre mère. Un crime ! où est-il ? Est-ce que tous les jours on ne voit pas adopter de pauvres petits orphelins ?

</

Enfin, peu à peu, ils obtinrent de vendre des couleurs, des bouchons, des citrons, des bergamottes, des cédrats, du papier au détail, des rognures de parchemin, etc.

FAITS DIVERS

Fausse alerte!

Nous étions avertis hier soir, qu'un accident ayant eu de graves conséquences, venait de se produire, dans la petite commune de la Mulatière.

Nous avons couru aux renseignements et nous avons eu la satisfaction d'apprendre que ces bruits étaient singulièrement exagérés.

Les habitants de cette commune avaient été mis en émoi par la chute d'une cheminée, laquelle s'étant subitement écroulée, avait crevé le toit de la maison et était tombée avec un fracas épouvantable, dans un magasin de boulangerie situé au rez-de-chaussée.

Tout se borne à des dégâts purement matériels.

Les locataires en ont été quittes pour la peur.

Triste découverte

Hier, vers une heure et demie, on a retiré du Rhône, à deux cents mètres en aval du pont du Midi, sur la rive gauche, le cadavre d'un individu paraissant âgé de quarante à quarante-cinq ans environ, dont l'identité n'a pu encore être établie.

Voici son signalement : Taille, 1m. 68; cheveux et sourcils châtains; barbe rousse et inculte; nez fort; bouche moyenne, menton rond et visage ovale.

Vêtu d'un pantalon noir en mauvais état; d'un paletot de même couleur; d'une chemise de calicot et d'un caleçon.

Chaussé de galoches.

Dans l'une des poches du pantalon, on a trouvé un mouchoir marqué aux initiales L. B., un porte-monnaie renfermant une somme de 40 centimes et une clef de montre.

Le cadavre, qui a été transporté à la Morgue, pour être soumis à l'autopsie, ne porte aucune trace de violence.

On se trouverait donc en présence d'un suicide.

Accidents

Dans la matinée d'avant-hier, vers 40 heures, le nommé Poyet, ouvrier teinturier a fait une chute si malheureuse sur la place de la République qu'on a dû le transporter à la pharmacie Bousseton, place Le Viste. Après avoir reçu tous les soins que comportait son état, Poyet a été reconduit en voiture à son domicile et de là à l'Hôtel-Dieu où il a été admis d'urgence.

Ses blessures ne mettent heureusement pas sa vie en danger.

Dans la même matinée, le sieur Laurent Gérard, chauffeur, demeurant rue Casimir-Périer, 49, pris d'un accès de fièvre chaude, a quitté son domicile et s'est dirigé vers le bus-port du cours Rambaud, là il s'est jeté dans la Saône.

Quatre heures après, on trouvait le malheureux tout mouillé et grolottant de froid et de fièvre sur l'un des bateaux de la Compagnie générale de navigation.

La gravité de son état a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

Avant-hier soir, vers cinq heures, un jeune cavalier parcourait au galop la piste affectée aux chevaux entre le Rhône et le parc de la Tête-d'Or, a été désarçonné par un violent écart de sa monture, et d'une manière si malheureuse qu'il est allé donner dans la tête contre la barrière en bois qui entoure la piste.

Dans sa chute, le malheureux s'est fait à la tête une horrible blessure d'où le sang s'échappait à flots.

Relévé immédiatement par deux de ses amis qui l'accompagnaient, il a été transporté en voiture à son domicile.

Sa blessure, bien que grave, n'inspire cependant pas d'inquiétude.

Tentative de meurtre

La nuit dernière, le nommé F..., âgé de 48 ans, garçon coiffeur demeurant avec ses parents, rue de Flesselles, regagnait paisiblement son domicile, lorsqu'il fut accosté dans la rue du Jardin-des-Plantes par trois individus désireux, paraît-il, de faire sa connaissance.

On causa d'abord d'une façon assez amicale, mais bientôt les voix s'échauffèrent et F... tirant brusquement un revolver de sa poche déchargea deux fois son arme dans la direction du nommé C...

Celui-ci, fort heureusement, ne fut pas atteint.

F... a été écroué sous l'inculpation de tentative de meurtre.

Nous devons ajouter qu'il soutient énergiquement avoir tiré en l'air, voulant simplement effrayer ses adversaires.

L'enquête ouverte nous apprendra quelle est la vraie de ces deux versions.

On nous prie d'annoncer que M. Joseph Termoz-Mazan, de Rives, qui était poursuivi par le parquet de notre ville sous l'inculpation de vol, vient d'être reconnu innocent.

Il a été victime d'une similitude de nom : c'est un nommé Jean-Marie Trémoz qui était le véritable inculpé.

M. Joseph Termoz, qui est un jeune homme fort honorable n'a aucun rapport avec ce dernier.

Escroquerie

Sur la réquisition de M^{me} Poupard, débitante, qui Saint-Vincent, 31, les gardiens de la paix ont procédé à l'arrestation des nommés Edouard C..., soliste, et François S..., horloger, âgés de vingt-six ans, sans domicile fixe.

Ces deux individus ont fait chez la requérante une dépense qu'ils n'ont pu solder.

Ils ont été écroués sous l'inculpation de filouterie.

COMMUNICATIONS

Sou des Ecoles

Tous les membres participants et adhérents à l'œuvre du Sou des Ecoles du 6^e arrondissement, sont priés de se former en groupe afin de nommer des délégués pour remplacer les membres sortants.

Ces délégués devront être munis de procès-verbaux et ils sont convoqués pour le 30 janvier 1882 à huit heures du soir chez M. Rhône, rue Tronchet, 53.

Le Secrétaire, Le Président, Georges Cros, TONNELIER

Cécilienne de Lyon

Nous apprenons avec plaisir que cette Société vient de se réorganiser sur de nouvelles bases, et qu'elle a eu la bonne fortune de pouvoir mettre à sa tête, comme directeur, M. Marc Jandard, chef de la musique municipale de notre ville.

La présence de M. Jandard à la Cécilienne assure à cette Société un avenir plein de succès, grâce à l'habile et intelligente direction de ce chef dont le mérite et le dévouement sont à la hauteur de son talent.

Nos félicitations et encouragements sont acquis à la Cécilienne.

Bal des piqueuses de bottines

La commission du bal invite toute la corporation à une réunion générale qui aura lieu aujourd'hui lundi 30 janvier, à 8 h. du soir, à l'Alcazar, pour le rendement des comptes.

Pour la commission, Le Secrétaire, J. COLLONGE.

Carnaval de Nice

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, organise, à l'occasion du carnaval de Nice, un train de plaisir de Lyon à Marseille et vice versa.

Un jour à Marseille, six jours à Nice. Prix (aller et retour) : 2^e classe, 31 fr. — 3^e classe, 23 francs.

ALLER

Départ de Lyon-Perrache, le 14 février, à 14 heures du soir.

Arrivée à Marseille, le 15 février, à 8 h. 30 du matin.

Séjour à Marseille, le 16 février, à 6 h. 30 du matin.

Arrivée à Nice, le 16 février, à midi 55.

RETOUR

Départ de Nice, le 22 février, à 1 h. 30 du soir.

Arrivée à Lyon-Perrache, le 23 février, à 4 h. 16 du matin.

On peut se procurer des billets, pour le train de plaisir, à partir du 1^{er} février 1882, à la gare de Lyon-Perrache et dans les bureaux succursales de la Compagnie, rue de Constantin, 5, et rue de la Bourse, 4.

Les gares de Maçon, Villefranche, Tarare, Saint-Etienne et gares intermédiaires jusqu'à Lyon, délivrent également des billets aux voyageurs qui au feront la demande d'avance, et au plus tard le 12 février au soir.

Pour le parcours entre ces gares et Lyon, les voyageurs porteurs de ces billets, pourront prendre des billets d'aller et retour, dont la validité des coupons de retour sera prolongée jusqu'au dernier train de la journée du 23 février.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lyon

Depuis longtemps le marchand aux chevaux de Perrache (Charabara), était exploité par une bande de filous, dont le talent s'exerçait surtout aux dépens des gens de la campagne, dont ils étaient devenus la terreur.

S'ils apercevaient une figure naïve, un des compères, immédiatement, lui demandait s'il voulait vendre sa bête; se faisant fort de lui procurer un acheteur, moyennant rétribution. Là, le deuxième compère intervenait, discutait le prix pour la forme seulement, et on allait rédiger l'acte de vente chez un cabaretier.

On laissait le cheval ou la voiture dehors, et cheval et voiture disparaissaient.

Quelques fois encore on offrait en échange d'un bon cheval une bête de superbe apparence. Il fallait alors que l'acheteur payât la différence, et le marché conclu il s'apercevait — trop tard — qu'il avait été indignement volé.

C'est de ce joli métier que vivent les époux S... et le sieur D..., qui comparaissent dernièrement en police correctionnelle.

Le tribunal, sans se laisser émouvoir par leurs protestations indignées, a condamné S... à trois mois de prison, et ses deux complices à deux mois de la même peine.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

LA GRÈVE DE ROANNE

Saint-Etienne. — La grève de l'usine Chabrier est terminée. Ce résultat aurait été obtenu par l'intervention d'un membre de la municipalité, si nous en croyons une correspondance adressée à divers organes républicains.

Le *Mémorial de la Loire* donne une version tout autre :

« Afin de faire cesser tout malentendu, dit ce journal, M. Chabrier ont pris une décision radicale : ils suppriment la fabrication formelle par les auteurs de la grève, n'étant pas admissible et que, si M. Chabrier avait consenti à cette augmentation, ils se seraient trouvés en perte sur l'article en question. »

Nous ne sommes pas de l'avis du *Mémorial*, et voici pourquoi :

Si nous avons dit que la réclamation était fondée, c'est qu'on ne l'a publiée pas, parce que M. Chabrier l'avaient acceptée, en partie du moins.

Or, on ne fera croire à personne que cette occupation, dûment consentie, pouvait entraîner une perte quelconque pour le fabricant.

Que prouve en fin de compte la décision prise ? C'est qu'il valait mieux supprimer un article, peu important d'ailleurs, que d'encourager les revendications à venir, en faisant droit à celle dont nous nous occupons et en créant un précédent.

Notre conclusion sera ce qu'elle était hier.

La pression résultant de la menace faite par les fabricants roannais, — menace qui subsiste quand même — a produit le désintéressement effectif des ouvriers qui ont appuyé les grévistes et, il y a eu somme, quinze ouvriers spéciaux qui en vertu de cette décision, vont se trouver arbitrairement privés de travail.

INCENDIE

Un violent incendie a éclaté hier soir, dimanche, à 9 heures 1/2, rue de la République, 54, dans des magasins de chapellerie et d'horlogerie.

An premier signal, la pompe du deuxième arrondissement, est arrivée sur les lieux et a fonctionné immédiatement; mais malgré la promptitude des secours toute la construction a été la proie des flammes.

Les magasins anéantis n'occupaient que le rez-de-chaussée d'un bâtiment construit provisoirement sur un terrain déjà rasé par un incendie, il y a quelques années.

Les dégâts sont estimés à environ 5.000 francs.

A onze heures, les pompiers s'étaient rendus maîtres du feu et tout danger avait disparu.

ISÈRE

Vienne. — Le nommé Bernard, manœuvre chez M. Deschaux, teinturier, rue de la Roche, qui était tombé accidentellement, il y a quelques jours, dans un vase en ébullition, est mort hier des suites de ses horribles brûlures, à l'hospice de notre ville.

Le enterrement de ce malheureux ouvrier a eu lieu ce matin.

Le *Cercle choral* a donné hier, salle du théâtre, son concert annuel.

Le public s'est montré très satisfait de l'exécution des chœurs.

Nous prions nos abonnés dont *l'abonnement expire le 31 janvier de vouloir bien le renouveler avant cette date s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.*

DERNIERE HEURE

LA CRISE

Paris, 30 janvier, 4 h. 30 matin.

Il n'y a pas eu de présentation ce soir des nouveaux ministres par le président du Conseil à M. Grévy.

On annonce que MM. de Freycinet et Léon Say qui ont eu, ce matin, un long entretien, se sont mis d'accord sur les questions du rachat des chemins de fer et de la conversion qui seront ajournées indéfiniment.

Le désaccord subsiste entre eux seulement sur la question de l'emprunt 3 0/0 amortissable que M. de Freycinet considère comme indispensable à son projet des grands travaux.

MINISTÈRE PROBABLE

Voici la liste qu'on donne à minuit comme probable :

MM.

De FREYCINET, président du conseil et affaires étrangères.

BOULET, intérieur.

Jules FERRY, instruction publique.

SAY ou VARROY, finances.

VARROY ou SADI-CARNOT, travaux publics.

HUMBERT, justice.

Le général BILLOT, guerre.

L'amiral JAUREGUIBERRY ou CLOUÉ, marine.

TIRARD, agriculture et commerce.

COCHERY, postes et télégraphes.

Le futur chef du cabinet a été prié par M. Grévy de tenter une nouvelle et dernière démarche demain auprès du président du Sénat pour obtenir son entrée dans la combinaison.

Qu'il refuse ou accepte, la composition du Cabinet paraîtra à l'Officiel de mardi.

A L'« OFFICIEL »

L'Officiel de demain ne contiendra que quelques nominations administratives constituant les dispositions testamentaires de M. Waldeck-Rousseau.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Dans la Creuse, 2^e canton d'Aubusson, ballottage entre MM. Cornudet, Jezierski, Jourdain et Régnard.

Dans Seine-et-Marne, à Provins, ballottage entre MM. Preval, Lenient et Poanccien.

Tribune publique

Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela n'engage en rien la ligne politique du journal.

Villeurbanne, 25 janvier 1882.

Monsieur le directeur,

Veillez, je vous prie, me prêter l'hospitalité de vos colonnes, pour faire connaître à l'Administration de ma Société de secours mutuels l'incendie de la poste.

Corsiquan a décidé de lier parmi nos sociétés l'initiative à assister aux funérailles de son défunt, *intra-muros*, par les soins des membres préalablement désignés, *extra-muros*, elle se fait par la poste, sous enveloppe cachetée avec un timbre de quinze centimes.

Eh bien ! malgré ces précautions, il m'arrive fréquemment de recevoir ma lettre d'invitation après l'enterrement.

Témoin aujourd'hui, j'en ai reçu une à midi, qui a été mise à la poste dimanche soir.

L'enterrement a eu lieu hier, 25, à 3 heures de l'après-midi.

J'ai dû doublement affecté de cette erreur, par la raison que j'étais intimement lié avec le défunt, et qu'à la prochaine cotisation de ma société, je serai obligé de payer l'amende de deux francs, d'après le règlement de notre société.

Agrez, M. le directeur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma parfaite considération.

Claude PIGRET,

Place des Maisons-Neuves, 9, à Villeurbanne.

Lyon, le 28 janvier 1882.

Monsieur le Rédacteur en chef du Réveil Lyonnais,

Veillez insérer, dans votre estimable journal la lettre que nous envoyons au cercle d'études sociales de Saint-Etienne : *La Jeunesse prolétarienne* :

Chers concitoyens, C'est avec une vive satisfaction que nous avons appris par le journal le *Réveil Lyonnais*, que vous fondiez à Saint-Etienne, sous le nom de *La Jeunesse prolétarienne*, un cercle d'études sociales.

Citoyens,

Vous nous imitez, vous avez raison, c'est à la jeunesse à s'instruire pour soutenir le drapeau populaire des revendications sociales, car le prolétaire n'a que deux ennemis : « Capital et Clericalisme », et c'est avec ces deux ennemis qu'il faut lutter avec ardeur et dévouement et c'est pour cela que nous vous souhaitons bonne et entière réussite au nom de la *Jeune libre-pensée sociale*, de Lyon.

Salut et fraternité !

Pour la Commission d'Administration : Le Secrétaire : Jules Dixz.

Société de retraite pour la Vieillesse

Déclaration des sociétaires soucieux de leur intérêt et de l'intérêt général, portant à la connaissance de tous leurs collègues de France, le résultat de la démarche suivante :

Fondateurs et sociétaires de la Société de retraite pour la Vieillesse, rue Champier, n° 9, à Lyon; nous venons d'assister à la violation de notre constitution et dans les conditions déterminées par la lettre suivante, adressée aux Censeurs.

Lyon, 23 janvier.

Messieurs les Censeurs, En présence de la violation continuelle depuis le mois d'août dernier, de l'art. 31 de nos statuts. Votre silence ne peut se prolonger, sans vous assumer toute la responsabilité de la situation actuelle faite à la société par le placement des fonds à la Banque de Lyon et Loire (20,000 fr. plus les intérêts).

L'art. 42 vous confiant le pacte social, il vous reste à convoquer, en assemblée extraordinaire, pour le 5 février, tous les sociétaires.

Afin de juger la conduite des conseillers qui ont dérogés aux statuts ;

Il est nécessaire de démontrer que non-seulement l'art. 31 a été violé, de même la loi du 13 septembre 1807 (art. 1^{er}). L'intérêt conventionnel ne pourra excéder en matière civile 5 0/0, ni en matière de commerce 6 0/0, le tout sans retenue.

On a donc prêt 130,000 francs de travailleurs aux taux des usurers.

Si vous croyez que pareille conduite est exempte de tous reproches ?

Si vous pensez que la situation permet d'arrêter le chiffre de la rente, puisque l'Administration l'établit suivant les bénéfices.

En un mot, aimez-vous mieux le statu quo ?

Nous attendrons votre décision et nous prendrons votre réponse, au siège social, le 25 au soir, à 9 heures.

Passé cette date, et par la voie de la presse.

Nous ferons connaître si vous refusez une assemblée extraordinaire à tous les sociétaires et travailleurs de France, le résultat produit en confiant leur épargne à Pagiote.

Aujourd'hui, nous le répétons, les rentiers ne savent pas si leurs prochaines rentes ne seraient pas abaissées, puisqu'il manquera des bénéficiaires, provenant des pertes morales et financières que subit actuellement la société.

Conséquence funeste de la violation de l'article 12 des Statuts.

La réponse verbale des censeurs est pleine de contradictions. Nous portons à votre connaissance qu'en raison de l'absence de tout pouvoir consensuel, nous vous invitons en réunion publique pour juger cette violation et la conduite des conseillers devant votés.

Afin d'éviter tout précédent qui serait un engagement futur, pour toutes les administrations des Sociétés de travailleurs, existantes en France.

Si vous laissez passer sous silence cet acte contraire à tous les intérêts communs, demain la spéculation viendra encore vous demander vos capitaux qui sont le produit de vos privations journalières et qui forment l'ensemble de vos cotisations mensuelles.

Dans l'espoir que vous ne resterez pas indifférents à notre appel, Recevez, messieurs et messieurs, nos civilités.

Pour les Fondateurs et les Sociétaires :

GANDON, rue de Constantine, 16 ; MOREAU, rue Puits-Gaillot, 7 ; POINTE, rue du Guesnier-Sec (la Ville).

N. B. — La date de la réunion vous sera indiquée prochainement par la voie de la presse ;

Le remboursement intégral du capital est une question de troisième ordre et d'ordre judiciaire.

BIBLIOGRAPHIE

Nous lecteurs connaissons maintenant la *France illustrée* de Malte-Brun, qui obtient chaque jour les récompenses les plus flatteuses et les plus méritées.

Cet ouvrage, vrai monument élevé à la gloire de la patrie, compte aujourd'hui plus de cent mille souscripteurs, soit une augmentation de plus de quarante mille, depuis le 1^{er} janvier 1881.

Ce succès toujours croissant est sans précédent en librairie, mais il est mérité fort justement par le luxe et le bon marché de la *France illustrée*.

Pour permettre à tous : ouvriers, employés, commerçants, propriétaires, de se procurer cet ouvrage sans avoir à se dérangier, la Librairie Française, 45, rue Malesherbes, à Lyon, a organisé un service tout spécial.

La souscription est permanente, on peut donc recevoir l'ouvrage à partir de la première série, à raison de deux séries par mois au plus si on le désire. Chaque souscripteur est servi directement à domicile par les receveurs de la Librairie à qui l'on paie seulement la série qu'on reçoit. Pour les environs de Lyon, les receveurs passent à jour fixe et opèrent de la même manière.

Le prix des séries n'est pas augmenté, et chaque souscripteur reçoit en prime : 1^o à la 50^e série, la grande carte d'Achard, valant 10 fr., et à la fin de l'ouvrage, le dictionnaire des communes de France et des colonies. Ces deux primes sont absolument gratuites; de plus, chaque souscripteur peut choisir, dès la 25^e série, deux magnifiques tableaux encadrés, moyennant 6 fr., au lieu de 30 fr.

T'adresser à la Librairie Française, 45, rue Malesherbes, à Lyon, qui enverra un employé pour les renseignements demandés.

ENTERREMENTS CIVILS

Aujourd'hui lundi, 29 courant, à 3 heures aura lieu, à Thurins (Rhône), les funérailles du citoyen

Emile FOURNIER

tapissier, demeurant à Lyon 27, rue de Jarente.

Le convoi partira de la maison Amy pour se rendre directement au cimetière de l'Indit commun.

SOUSCRIPTIONS

Sou des Ecoles

Collecte faite à la suite de l'enterrement de M^{me} Berthet a produit la somme de 6 fr. 85, moitié pour Perrache et moitié pour Oullins, versée par les citoyens Paret, Dervieux, Louvat.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

30

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

XAVIER DE MONTÉPIER

DEUXIÈME PARTIE

Le Prince Totor

(suite.)

Sa voix avait d'enivrantes intonations.

Ses regards, se tournant vers la marquise, semblaient l'implorer et la plongeaient dans une sorte d'extase magnétique.

Quand arriva la fin de l'acte et quand l'artiste, acclamé par toute la salle, reparut après la chute du rideau, Lazarine se sentit si complètement vaincue qu'elle n'essaya même plus de lutter.

Reculant jusqu'à l'angle le plus sombre de la loge elle enleva du corsage de sa robe la rose, à peine épanouie, cueillie par elle dans le jardin d'hiver de son hôtel; puis déchirant une partie du programme des spectacles, elle fit de ce lambeau de papier une enveloppe à la fleur, entr'ouvrit la porte de la loge, et du geste plutôt que de la voix appela l'ouvreuse.

Celle-ci accourut, ayant sur les lèvres un sourire banal et quéteur, et demanda :

— Que désire madame ?

La marquise lui mit un louis dans la main et dit, en lui tendant la rose enveloppée :

— Pour M. Fernand Volnay.

CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions
Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS honnête
en ce moment

5 % aux bons à échéance, à	2 ans.
4 % id. id.	18 mois
3 % id. id.	1 an
2 1/2 % id. id.	6 mois
2 % id. id.	3 mois
1 % à l'argent remboursable à VUE	

AVIS

La Société LES LAITIÈRES DU RHONE
voilant éviter toute équivoque, a l'honneur
d'informer MM. les consommateurs que le
beurre extra-fin, genre Soigny, ainsi que
le beurre de table, sont comme tous les
produits garantis par elle, revêtus de sa
marque.

Il n'y a pas un seul œuf frais qui ne
portent sur la coquille l'estampille :

LAITIÈRES DU RHONE

Paraîtra le 9 Février
en livraisons illustrées à 10 c.

LE BATAARD IMPÉRIAL

PAR
Louise MICHEL et Jean VINTER
Dépôt principal : 1, rue de Jusseau

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

GUÉRISON

prompte, sans
inconvénient des
Maladies
Secrètes et des Affections de la Peau
par le ROB SAVAÏESSE. — S'adresser à la
Pharmacie Vieille-Monnaie, 10, LYON

**VÉRITABLE
EAU DE BOTOT**
Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MEDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT
Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S-MORGE
Dépôt : 48, boulevard des Italiens et chez
les principaux commerçants

VOS CHEVEUX ne tomberont plus si
vous servez de la **Pommade cheveline**
Ramognino qui en favorise la croissance,
les fait repousser lors même que le bulbe
aurait été désorganisé. On voit journalie-
ment les cheveux repousser à flots chez les
personnes qui font usage de la **Pommade
cheveline** pour leur toilette, elle fait
disparaître les pellicules grasses et fari-
neuses de la tête tout en donnant de la
souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle
parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le
demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbres-
poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon,
Bunoz, pharmacien place St-Pierre, 1 ; à
Mentelinier, Brun, pharmacien ; à Saint-
Etienne, pharmacie Delpy.

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines,
Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Épi-
ces et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'at-
tention des Marchands de Grains, Farines,
Mouliniers, Grainetiers, Boulangers et Épi-
ciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines
et autres céréales de tous les pays.
Il possède de nombreux correspondants
dans tous les principaux centres de pro-
duction de France et de l'Étranger, dont il
publie dans chacun de ses numéros un
compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du
Commerce* sont puisées aux meilleures
sources et présentées avec la plus scrupu-
leuse impartialité.

On s'abonne en adressant un
mandat-poste de 15 francs, à M.
A. GOSBARD, propriétaire-gérant,
Rue de Bonnel, 2, angle du Quai
de la Guillotière, Lyon.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 3
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à dis-
ponibilité. — Délivrance de bons à échéance
fixe. — Ouvertures de comptes courants. —
Paiement et encaissement des effets de com-
merce. — Délivrance de lettres de crédit. —
Avances sur titres. — Dépôts de titres, en-
caissement de coupons, versements sur ap-
pel de fonds, souscriptions.

Bourses de Bourse.
Service spécial pour la Caisse de Esports.

Nous engageons vivement les personnes
qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent
à être au courant de tout ce qui s'écrit et
se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à
la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui
a été choisi par le comité d'études et de vi-
gilance pour la destruction du phylloxera
dans le département du Rhône, pour la re-
production de tous ses documents, rappor-
tats, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, 4
Lyon, rue Mulet, 18.
Prix : 8 francs par an

HYGIÈNE DU TEINT

Éclaircir le teint, polir la peau du visage
la raffiner si son tissu se relâche, et, en
la, effacer ou retarder les rides, tel est le
problème que résout, depuis trente-deux
ans, le **Lait antihypodermique au Lait
Candé**.

Employé selon le cas (il y a une instruc-
tion), le lait dissipe, masque de grossesses,
taches de rousseur, son, lentilles, hâles, ef-
floreances, gerçures, boutons, rougeurs,
rugosités et autres altérations de la peau du
visage qu'il rend et conserve claire, ferme
et unie, coupé de trois quarts d'eau : c'est la
meilleure des eaux de toilette.

CANDÉ et Cie, boulevard St-Denis,
26, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

AVIS AU PUBLIC

Le succès toujours grandissant du **Vin
Bertrand** et du **Sauveur des En-
fants**, obligent l'inventeur de ces pré-
cieux remèdes à choisir un local plus spé-
cial à leur exploitation et surtout plus ac-
cessible au public, la **Pharmacie Bertrand**,
actuellement 12, rue Confort, sera trans-
férée au lieu prochain, place de la Républi-
que, 55, angle de la rue Stella.

On trouvera dans cette officine les médi-
caments anglais et italiens les plus em-
ployés, en même temps que tous les articles
accessoirs à la pharmacie, la médecine et la
chirurgie.

Le Directeur-Gérant, TONT LOUP
Lyon — Imprimerie du Réveil Lyonnais
rue des Marronniers, 8.

20 Centimes le rouleau et
au dessus ; grande con-
sistance d'appareils peints
Nouveaux arrivages de
merchandises pour 1893
à des prix inconnus. **Mazade**
rue Hippolyte-Flandrin,
19, près rue d'Algérie. Envoi
de cartes échantillons sur de-
mande au dehors. Avis à MM.
les entrepreneurs en bâtiments
et propriétaires. Quos et DÉTAIL.

SANS INJECTIONS NI MERCURE
D'ÉLLEN, guérit rapidement
MALADIES SECRETES
Consultations tous les jours,
de 8 à 5 h., gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

VOULEZ-VOUS guérir vo-

trez le **Régime homéopathi-**
que du Dr **Schissmann**, 90 c.
La Boite de 100 grammes : Dépôt :
45, rue de la République, phar-
macie des Terreaux et toutes les
pharmacies.

GUÉRISON RADICALE et en
peu de jours des
maladies récentes ou anciennes
par les CAPSULES QUET. Traitement
simple et sûr. Infection qu'on
peut éviter. Prévention et
guérison dans les cas anciens.
S'adresser, à Lyon, à la phar-
macie de Ph. QUET, rue de la
Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne
pharm. DIDIER, rue de la Ré-
publique, 5.

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux
et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité
V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

Timbre-Caoutchouc

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
141, Boulevard de la Croix-Rousses, 141
C. THIVOLLET Successeur
Lyon - 87, Cours de la Liberté - Lyon

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société

des **LAITIÈRES DU RHONE**
les beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de
beurre de table, Marque des Laitières du Rhône.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil. 5 fr.
Beurre fin de table..... 3 50

Qualités estampillées

INJECTION ROUX

GUÉRIT en 3 JOURS,
pharmacie **ROUX**,
141, rue Montmartre,
Paris. Dépôt à Lyon, plus BERTRAND, place Bellecour, 21. Pl. 3 fr

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des prin-
cipales autorités médicales, sont venues démontrer que pour
combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de
victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé
nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun remède
n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, **Léon
BERTRAND**, 12, rue Confort. — DÉTAIL : Pharmacie
MAZADE et **DALOZ**, 44, rue d'Algérie. — Pharmacie **St-
POTHIN**, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie **RASSEY**, rue St-
Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie **BOISSONNET**, cours de
Brosses. — A **GRENOBLE**, pharm. Chatroux et Marcel. —
A **SAINT-ÉTIENNE**, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans
toutes les bonnes pharmacies.
Prix : 2 fr. 50 cent.

CHAPELLERIE

Maison **RIVIER** seurs
Fondée en 1842
43, rue Centrale, et rue de
l'Hôtel de Ville, 60
Prix fixes

CORSETS sans Mécaniques
brevetés, dispensant de toutes
ceintures

NAUDE
32, rue de l'Arbre-Sec, LYON

AVIS L'ELIXIR BARBERON

remplace les liqueurs de
table les plus recherchées et
constitue le meilleur ferrugi-
neux. Il active la digestion et
fortifie le sang. — Dépôt : phar-
macie Anguet, 8, rue Thom-
assin, Lyon.

AVIS AUX COLPORTEURS
Question Loterie Algérienne
OU EST LE GROS LOT ?
M. MOULIN, rue Molière, 157

A LOUER

Joli appartement de neuf pièces, parfaitement agencé
quai de la Guillotière, 24, au 2^e. S'y adresser tous les jours,
de 2 à 4 heures.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON - 41, Cours Morand - LYON

SPÉCIALITÉ
DE
COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ

Le seul ayant été breveté et dont la
vente a été permise par arrêt de la Cour
de cassation du 3 juillet 1854. — **Quar-
ante ans de succès. — INFAL-
LIBLE** contre les douleurs rhumatis-
males, les névralgies, sciatiques, conges-
tions cérébrales, ophtalmies, douleurs
de reins, luxions de poitrine, pleurésies,
loux rebelles, etc. **Peu de maladies ne
reçoivent un soulagement immédiat par son application.**
Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON,
chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (France par timbres ou
mandats).

AVIS. — Se méfier des Imitations, exiger
comme garantie la signature **BERTRAND AÎNÉ**,
et l'insigne ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES
PHARMACIES.

MADAME STÉPHANIE

Prédit l'avenir par les cartes et
les lignes de la main, rue des
Capucins, 1, au 4^e.

UN JEUNE HOMME

demande un emploi, s'adresser
Agence Fournier, 14, r. Confort

CONTRE ANÉMIE CHLOROSE, MANQUE D'APPÉTIT

MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'Extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épu-
sées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilite, dissi-
mulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses
qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par
le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition
à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

LYON — ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON
DÉTAIL : Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21;
Pharm. Basset, rue St-Alexandre, 4; Saint-Just; pharm. Boissonnet, cours de Brosses.
A **GRENOBLE**, pharm. Chatroux et Marcel ; à **SAINT-ÉTIENNE**, pharmacie Seigle, rue
de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

F^s DIEN, Tailleur

7, Rue Mortier, 7
Tailleur à Façon
Réparations en tous genres

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, anti-
biennes, antialgiques et décon-
stipantes. Purgatif sans rival,
une ou deux en mangeant. Prix :
3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Bar-
raja, cours Lafayette, 145, Lyon.

J'OUVRE de faire gagner au
moins 12 fr. par jour,
sans quitter son emploi, et 30 fr.
en voyageant, pour faire con-
naître un article unique sans
précédent, très sérieux. S'adres-
ser à M. de Boyères, 53, rue
Boileau, Paris. Joindre un tim-
bre pour la réponse.

PASTILLES INDIENNES

du Docteur
Wilson

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive
ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bron-
chites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du
larynx.

Dépôt général, Pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Con-
fort, et Pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, LYON.
— Pharmacie MODERNE, à SAINT-ÉTIENNE. — Pharmacie
CHATROUX, place Grenette, à GRENOBLE. — **Détail dans
toutes les bonnes pharmacies.**

60 ans de succès

BAUME détruisant vite et sans
danger tous les cors
aux pieds. Dépôt à Lyon chez le
commerçant du Palais-du-Com-
merce, place de la Bourse.

**MAGASIN DE CHARBONS
A VENDRE**
S'adresser rue Cuvier, 158

M. HERMANN Avenir par
les cartes, r.
Vauban, 17

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre
Bellecour et la rue Grenette,
pouvant servir pour les réu-
sions d'une société de secours
mutuel. Adresser les offres à la
12^e société des commis et em-
ployés de commerce, 3, r. Stella.

**ON DEMANDE à louer appar-
tement de 4 à 5
pièces bien aérées, à pran-
dre en juin 1893, 43 Bellecour
aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage.
Écrire à l'Agence Fournier, 14,
rue Confort, n° 2287.**

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

A CÉDER PATISSERIE

Centre de Lyon. — Prix avan-
tageux. — Facilités de paiement.
On traite directement avec le
vendeur. — S'adresser ou écrire
à l'Agence V. Fournier, 14, rue
Confort, sous le n° 2454.

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine,
depuis huit heures du soir, désire les guilber
S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER,
14, rue Confort, sous le n° 1938

MAISON DE LA

BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25
PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES JEUNES GENS & ENFANTS

AGENCE DE PUBLICITE V^{OR} FOURNIER

SUCCURSALE
SAINT-ÉTIENNE
6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
LYON - 14, Rue Confort - LYON

SUCCURSALE
GRENOBLE
Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues
exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste —
Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies
Courrier du Commerce — Echo viticole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine
vétérinaire et de Zootechnie — Construction lyonnaise.

Saint-Etienne : Memorial de la Loire. — Moniteur de la
Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Roanne : Avenir roannais.

Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné.
Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgoin : Indicateur.

Allevard : Gazette d'Allevard.
Châlon-sur-Saône : Journal de Saône-et-Loire.
Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Pro-
grès de Saône-et-Loire

Tournus : Journal de Tournus.

Bourg : Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal
de l'Ain.

Trévoux : Journal.

Nantua : Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers
Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Nord de la France

C. V. L.